

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 11 juin 2007 fixant la date des scrutins pour les élections à la CAP des adjoints techniques et aux CCP des PNT 46 et HN 68

NOR : *DEVL0756810A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des scrutins pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de l'équipement et aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des auxiliaires recrutés sur contrat régis par le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946 et à l'égard des agents contractuels chargés d'études de haut niveau régis par l'arrêté du 10 juillet 1968 est fixée au 23 octobre 2007.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 6 décembre 2007.

Article final

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 11 juin 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la directrice générale du personnel
et de l'administration empêchée :
*Le chef du département des relations
sociales,*
S. Lefebvre-Guillaud